



Stratégie
phytosanitaire
québécoise en agriculture

20112021

BILAN

DU PLAN D'ACTION

20142018

VOLET SANTÉ

ACTION 1.1.8

ÉVALUER LES FREINS À L'IMPLANTATION DE MESURES DE CONTRÔLE DE LA DÉRIVE.

RÉSULTATS VISÉS

- > Documentation des freins à l'implantation de mesures de contrôle de la dérive des pesticides par type de mesure.
- > Élaboration d'un plan d'action visant à atténuer ces freins.

INDICATEUR

- > Au plus tard le 31 mars 2016, avoir déposé un rapport sur les freins à l'implantation de mesures de contrôle de la dérive des pesticides, y compris un plan d'action.

BILAN

Réalisation du rapport sur les freins à l'implantation de mesures de contrôle de la dérive des pesticides.

Élaboration du plan d'action par le comité « dérive des pesticides ».

ACTION 1.2.4

ÉLABORER UN GUIDE TECHNIQUE SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS À LA SANTÉ.

RÉSULTAT VISÉ

- > Élaboration d'un guide technique portant sur les équipements de protection individuelle.

INDICATEUR

- > Au plus tard le 31 mars 2018, avoir déposé le guide technique portant sur les équipements de protection individuelle.

BILAN

Mise en ligne, en janvier 2018, d'un feuillet sur les équipements de protection individuelle.

ACTION 1.3.1

SOLLICITER LES MILIEUX SCIENTIFIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS DE RECHERCHE SUR L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS AGRICOLES AUX PESTICIDES.

RÉSULTAT VISÉ

- > Réalisation de projets de recherche et transfert des connaissances à la communauté agricole (conférence et publications).

BILAN

Publication d'un document par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) intitulé Évaluation du risque toxicologique pour la population québécoise à la suite de l'exposition aux résidus de pesticides présents dans les fruits et les légumes.

Publication d'un document par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) intitulé Prévention des risques liés aux pesticides chez les producteurs de pommes - État des lieux et actions à mener pour une meilleure protection individuelle.

ACTION 1.3.2

MENER DES ÉTUDES SUR L'EXPOSITION AUX PESTICIDES DANS DES MILIEUX AGRICOLES DE CULTURES CIBLÉES, EN CONSIDÉRANT LA FERME COMME UN MILIEU DE VIE.

RÉSULTAT VISÉ

- > Portrait de l'exposition aux pesticides des travailleurs et de leur entourage (famille et population environnante) dans un secteur agricole où le danger semble plus évident (ex. : culture de pommes de terre, pomiculture, cultures maraîchères).

INDICATEUR

- > Étude menée au cours de la période ciblée.

BILAN

Réalisation d'un projet en pomiculture (INSPQ) intitulé « Étude visant à vérifier l'exposition aux pesticides des producteurs, des membres de leur famille et des gens habitant à proximité (fongicides et insecticides) ».

Réalisation d'un projet pilote dans le secteur de la pomme de terre

(INSPQ) : suivi de l'exposition au mancozèbe de neuf producteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

ACTION 1.3.5

DOCUMENTER LA PROBLÉMATIQUE DES INTOXICATIONS LIÉES AUX PESTICIDES EN MILIEU AGRICOLE.

RÉSULTATS VISÉS

- > Le principal objectif est de mieux décrire les cas d'intoxication en milieu agricole.
- > Un bilan sera rédigé à partir des données actuellement disponibles, et l'évaluation des approches proposées ailleurs qu'au Québec devrait permettre de proposer une bonification du modèle québécois.
- > Comme il est reconnu par les experts que les cas d'intoxication en milieu agricole sont sous-déclarés, l'intégration de cette variable dans nos activités de sensibilisation devrait permettre d'obtenir un meilleur portrait de la situation.

BILAN

Pour chaque famille de pesticides les plus à risque, l'INSPQ a développé une série d'indicateurs d'intoxication pour la déclaration clinique par les médecins. L'outil est disponible pour les médecins depuis le mois de septembre 2017 (site sur les maladies à déclaration obligatoire [MADO] du ministère de la Santé et des Services sociaux).

Sous la coordination de l'INSPQ, une résidente en médecine de l'Université de Montréal a conçu des outils de sensibilisation pour ces nouveaux indicateurs d'intoxication. Trois articles ont été publiés (TCN, Réseau d'avertissements phytosanitaires et Agri-Réseau) pour informer les travailleurs agricoles de l'importance de déclarer les intoxications au Centre antipoison du Québec et de contacter un médecin lorsqu'un cas d'intoxication est suspecté. Un article a été préparé pour sensibiliser les médecins aux intoxications aux pesticides et à l'importance de les déclarer dans le fichier des MADO. Il devrait être publié bientôt dans une revue médicale.

ACTION 2.2.2

MAINTENIR LE COMITÉ AD HOC SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS DU QUÉBEC, EN APPUI AU PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES RÉSIDUS DE PESTICIDES, ET ACCENTUER LES ÉCHANGES SCIENTIFIQUES DANS CE DOMAINE.

RÉSULTAT VISÉ

- > Orienter les décisions concernant le plan d'échantillonnage de fruits et de légumes du programme de surveillance des résidus de pesticides (2016-2021).

INDICATEUR

- > Au plus tard le 30 septembre 2015, avoir déposé des propositions concernant l'échantillonnage de fruits et de légumes du programme de surveillance des résidus de pesticides.

BILAN

Le Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires a présenté une démarche de planification pour les programmes de surveillance 2017-2018, qui s'appuie sur les discussions du comité consultatif sur les résidus de pesticides dans les fruits et légumes frais au Québec, la liste des denrées préjudiciables utilisant des pesticides à risque pour la santé et l'historique des données internes. Cette démarche a été effectuée en complémentarité avec le Plan de surveillance pancanadien de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Un programme de support analytique sur demande pour le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants et des programmes de surveillance en collaboration avec l'ACIA ont été reconduits.

VOLET ENVIRONNEMENT

ACTION 3.3.1

ACCROÎTRE LES EFFORTS EN MATIÈRE DE GESTION INTÉGRÉE DES ENNEMIS DES CULTURES AFIN DE PROTÉGER LES POLLINISATEURS ET LES ORGANISMES NON CIBLÉS (PRÉDATEURS ET PARASITOÏDES DES ENNEMIS DES CULTURES).

ACTION 3.3.2

RENFORCER LES ACTIVITÉS D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES POLLINISATEURS ET DES ORGANISMES NON CIBLÉS PAR L'ENTREMISE DU RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES (RAP).

RÉSULTAT VISÉ

- > Diffusion dans le RAP des informations pertinentes sur la protection des pollinisateurs et des organismes non ciblés.

INDICATEUR

- > À l'automne 2015, 2016, 2017 et 2018, nombre de publications d'information sur les pollinisateurs et les organismes non ciblés diffusées dans le RAP.

BILAN

2015

Quatre publications : petits fruits, bleuet nain, grandes cultures et général.

2016

Trois publications : petits fruits, bleuet nain et grandes cultures.

2017

Deux publications : grandes cultures et cultures en serre.

2018

Cinq publications : grandes cultures, pommes, arbres de Noël, bleuet en corymbe et bleuet nain.

ACTION 4.1.4

INTÉGRER LA PRÉOCCUPATION À L'ÉGARD DES PESTICIDES DANS DES PROJETS DE BASSINS VERSANTS (MISE EN PLACE D'UN OU DE PLUSIEURS PROJETS PILOTES EN GESTION INTÉGRÉE DES ENNEMIS DES CULTURES).

RÉSULTATS VISÉS

> Étape 1

- Faire l'analyse et le bilan des projets entrepris en 2010 en ce qui concerne la thématique des pesticides. Le rapport devra, entre autres, tenir compte des éléments suivants : critères de sélection de bassins, détermination des facteurs de réussite, pratiques agricoles gagnantes.

> Étape 2 (selon les résultats de l'étape 1)

- Élaborer une ou des stratégies, selon le secteur de production, pour cibler davantage la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des risques liés aux pesticides dans des projets de gestion de l'eau par bassin versant.
- Mettre en œuvre cette ou ces stratégies dans des projets de gestion de l'eau par bassin versant.

INDICATEURS

> Étape 1

- En octobre 2015, dépôt du rapport faisant état du bilan des projets entrepris en 2010, concernant la thématique des pesticides.

> Étape 2 (selon les résultats de l'étape 1)

- D'ici décembre 2015, dépôt d'une ou de plusieurs stratégies, selon le secteur de production, pour cibler davantage la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des risques liés aux pesticides dans des projets de gestion de l'eau par bassin versant.
- D'ici 2018, mise en place, par 75 % des entreprises faisant partie des projets de bassins versants, d'une ou de plusieurs pratiques en matière de phytoprotection financées par l'entremise du Programme services-conseils.

BILAN

Le rapport [Bilan des projets de bassins versants - Thématique pesticides](#) a été produit.

BILAN

Un projet collectif est réalisé à la tête du bassin versant de la rivière des Hurons. Cette rivière et le sous-bassin en question font l'objet d'un suivi annuel des pesticides. Plus de 75 % des entreprises du sous-bassin participent au projet.

Ces entreprises ont accès à une bonification de l'aide financière qui est accordée par l'entremise du programme Prime-Vert et du Programme services-conseils.

ACTION 4.2.1

ÉTABLIR LE PORTRAIT DE LA PRÉSENCE DE PESTICIDES DANS L'EAU SOUTERRAINE EN MILIEU AGRICOLE ET PROMOUVOIR UN CHOIX DE PRATIQUES AGRICOLES SOUHAITABLES POUR ASSURER SA PROTECTION À L'ÉGARD DE LA CONTAMINATION PAR LES PESTICIDES.

ACTION 3.2.4

ASSURER LA DIFFUSION D'OUTILS DE SENSIBILISATION, DE PROMOTION ET DE FORMATION POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES ET LES CONSEILLERS, EN CE QUI A TRAIT AUX IMPACTS DE L'USAGE DES PESTICIDES SUR LES NAPPES D'EAU SOUTERRAINE, ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX OUTILS AU BESOIN.

DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE

RÉSULTAT VISÉ

- > Disposer d'un portrait de la situation de la contamination de l'eau souterraine par les pesticides dans les différents secteurs de production agricole, grâce au rapport de suivi de la qualité de l'eau et de la cartographie des aquifères, afin d'établir des recommandations concernant les mesures de protection à prendre pour les puits et de promouvoir des pratiques agricoles souhaitables pour protéger l'eau souterraine.

BILAN

Les documents ont été déposés et les échéances prévues sont respectées. Un rapport a été publié en 2016 et s'intitule Portrait de la présence de pesticides dans l'eau souterraine près de secteurs maraîchers, vergers, vignes et petits fruits - Échantillonnage 2012 à 2014.

INDICATEURS

- > Dépôt des documents d'amélioration des connaissances et de sensibilisation.
- > Respect du calendrier indiqué à la section « Échéancier ».

SENSIBILISATION, PROMOTION ET FORMATION

RÉSULTAT VISÉ

- > Sensibiliser les agriculteurs aux risques de contamination liés aux pesticides et renforcer la protection des puits destinés à l'alimentation en eau potable en milieu agricole grâce à des présentations lors de colloques ou de journées de formation, à la mise en ligne du document de sensibilisation et à la mise en place d'un programme d'identification visuelle des puits.

INDICATEUR

- > Respect du calendrier indiqué à la section « Échéancier ».

PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DU COMITÉ

RÉSULTATS VISÉS

- > Dans un premier temps, en ce qui a trait aux années 2014 à 2018 de la SPQA, le comité se fixera des échéances pour la période 2014- 2016. Un bilan de ces actions sera dressé.
- > Dans un second temps, un plan d'action 2017- 2018 sera produit.

INDICATEUR

- > Respect du calendrier indiqué à la section « Échéancier ».

BILAN

En février 2017, un document de sensibilisation a été publié pour prévenir la contamination de l'eau souterraine en milieu agricole.

Dans le cadre des activités du Comité de protection des eaux souterraines, un dépliant sur l'aménagement d'un puits en milieu agricole a été réalisé. Il a été mis en ligne à l'hiver 2019.

BILAN

Le bilan des activités a été fait en janvier 2017 et le plan d'action 2017-2018 a été élaboré. Ces documents feront l'objet de discussions lors de la prochaine réunion annuelle du Comité de protection des eaux souterraines.



VOLET AGRONOMIE-ÉCONOMIE

ACTION 5.1.1

IDENTIFIER LES ENNEMIS DES CULTURES NÉCESSITANT DES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES PRÉJUDICIALES À L'ENVIRONNEMENT ET À LA SANTÉ.

ACTION 5.1.2

CLASSER LES ENNEMIS DES CULTURES SELON LES INDICES DE RISQUE POUR LA SANTÉ ET POUR L'ENVIRONNEMENT DES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES APPLIQUÉS.

RÉSULTAT VISÉ

- > Identification des ennemis les plus préjudiciables à l'environnement et à la santé au regard de l'utilisation des pesticides, et ce, pour les productions végétales suivantes : les céréales, le groupe de cultures des cucurbitacées (concombre, courge, citrouille, melon d'eau et cantaloup), le maïs sucré, le bleuet en corymbe, la vigne, la canneberge, le canola, les plantes ornementales en pépinière, les arbres de Noël, la carotte et la pomme de terre. Dans le cadre du plan d'action précédent, les cultures suivantes ont été visées : les crucifères-feuilles, les crucifères-racines, l'oignon sec, la pomme, le soya, le maïs de grandes cultures, la fraise et la framboise.

INDICATEUR

- > Au plus tard le 15 décembre 2016, avoir déposé un rapport indiquant les ennemis des cultures nécessitant les traitements phytosanitaires les plus préjudiciables à l'environnement et à la santé en ce qui a trait aux productions visées.

BILAN

Les ennemis les plus préjudiciables à toutes ces cultures ont été identifiés. Ces résultats ont permis d'orienter les appels de projets. Toutefois, aucun rapport n'a été déposé. Ce classement donne seulement une indication pour orienter les projets, puisque les ennemis préjudiciables peuvent varier d'une année à l'autre, notamment en fonction des conditions climatiques.

ACTION 5.2.1

DOCUMENTER LES ENNEMIS DES CULTURES LES PLUS PRÉJUDICIALES ET LES APPROCHES DE LUTTE CONTRE CES ENNEMIS.

RÉSULTAT VISÉ

- > Avoir déterminé les approches de lutte contre les ennemis des cultures les plus préjudiciables à l'environnement et à la santé au regard de l'utilisation des pesticides, et ce, pour toutes les cultures visées.

INDICATEUR

- > Au plus tard le 31 mars 2018, avoir produit un ou des documents portant sur les approches de lutte contre les ennemis des cultures les plus préjudiciables pour toutes les cultures visées.

BILAN

Après consultation des experts, des projets ont été réalisés pour documenter les approches de lutte contre les ennemis des cultures les plus préjudiciables aux cultures visées pour lesquelles l'information était manquante. Au total, une dizaine d'ennemis des cultures ont été documentés :

- Recherche et démonstration de méthodes de désherbage à moindres risques pour l'environnement et la santé dans la culture du maïs;
- Utilisation des fongicides foliaires dans les grandes cultures;
- Étude de la dynamique des populations d'altises dans la culture du rutabaga;
- État des connaissances sur la drosophile à ailes tachetées, un ravageur important des petits fruits;
- Étude du lien entre les populations de drosophiles à ailes tachetées et les dommages et pertes de rendement causés aux cultures concernées;
- Biologie du taupin trapu et évaluation des dommages pour le maïs au Québec (ravageur des semis);

BILAN (SUIVE)

- Étude du cycle de vie de la punaise pentatomide (*Euschistus servus euschistoides*) et de son effet sur les cultures de laitue et de fraise;
- Production d'une fiche technique répertoriant les méthodes de lutte efficace et à moindres risques contre les principaux ennemis du fraisier;
- Production de fiches techniques indiquant l'état des connaissances sur quatre maladies importantes du fraisier;
- Évaluation du potentiel de l'acarien prédateur *Amblyseius andersoni* pour la lutte contre le tarsonème du fraisier;
- Inventaire des maladies des parties aériennes du maïs-grain au Québec;
- Inventaire des maladies dans les champs de soya du Québec.

ACTION 5.2.3

ÉTABLIR, DANS DES CONDITIONS QUÉBÉCOISES, DES SEUILS D'INTERVENTION ET DES MODÈLES PRÉVISIONNELS POUR LUTTER CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES.

RÉSULTAT VISÉ

- > Au 31 mars 2018, avoir adapté ou développé des seuils d'intervention et des modèles prévisionnels valides pour les conditions québécoises en ce qui concerne la lutte contre les principaux ennemis des cultures.

INDICATEURS

- > Nombre de modèles prévisionnels développés qui ont été validés.
- > Nombre de seuils d'intervention développés qui ont été validés.
- > Nombre d'ennemis des cultures couverts par les modèles prévisionnels adaptés ou développés.
- > Adoption des seuils par les intervenants et les producteurs agricoles concernés.

BILAN

Plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Les résultats liés aux indicateurs seront compilés dans le cadre du Plan d'action 2018-2021. Seulement les modèles et les seuils qui ont fait l'objet de projets (en appui à la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture [SPQA]) dans le cadre du programme Prime- Vert depuis l'année 2011 seront considérés dans l'analyse.

- Nombre de modèles prévisionnels développés qui ont été validés;
- Nombre de seuils d'intervention développés qui ont été validés;
- Nombre d'ennemis des cultures couverts par les modèles prévisionnels adaptés ou développés;
- Adoption des seuils par les acteurs du milieu et les producteurs agricoles concernés : données inconnues.

ACTION 5.3.1

METTRE AU POINT DES MÉTHODES AUTRES QUE LES PESTICIDES POUR LUTTER CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES.

RÉSULTAT VISÉ

- > Mise au point, d'ici 2018, de solutions de rechange pour la lutte contre les ennemis des cultures les plus préjudiciables à l'environnement et à la santé, et ce, pour au minimum 25 % des ennemis des cultures ciblés.

INDICATEURS

- > Nombre de méthodes alternatives efficaces mises au point pour lutter contre les ennemis des cultures ciblés.
- > Proportion des projets soumis ayant permis de mettre au point des méthodes alternatives efficaces pour lutter contre les ennemis des cultures ciblés.

BILAN

Plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Les résultats liés aux indicateurs seront compilés dans le cadre du Plan d'action 2018- 2021. Seulement les modèles et les seuils qui ont fait l'objet de projets (en appui à la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture [SPQA]) dans le cadre du programme Prime-Vert depuis l'année 2011 seront considérés dans l'analyse.

ACTION 6.1.3

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE TECHNIQUES DE LABORATOIRE ET D'OUTILS DIAGNOSTIQUES POUR L'IDENTIFICATION DES PROBLÈMES PHYTOSANITAIRES.

RÉSULTATS VISÉS

- > Au plus tard à l'hiver 2016-2017, avoir proposé de nouvelles méthodologies de laboratoire répondant aux besoins de la clientèle pour le diagnostic en matière de phytoprotection.
- > Au plus tard au printemps 2017, avoir mis en place une nouvelle offre de services intégrant les nouvelles méthodologies de laboratoire proposées.

BILAN

Des éléments ont été ajoutés à l'offre de service au laboratoire depuis l'année 2014 :

Section phytopathologie

- Détection par *Polymerase Chain Reaction* de deux maladies de la pomme de terre : la gale commune et la gale poudreuse
- Détection par PCR de *Rhodococcus fasciens*, qui cause des malformations chez plusieurs plantes
- Détection des principaux champignons causant la pourriture des fruits de canneberge au moyen d'une PCR multiplexe
- Identification à l'espèce des *Oidium* spp., qui causent le blanc sur plusieurs cultures par séquençage génétique (codage à barres)
- Identification du nématode à kyste du soya

Section entomologie

- Identification des biotypes B et Q de *Bemisia tabaci* (ravageur des légumes et des plantes ornementales en serre)
- Détection de phytoplasmes à l'intérieur d'insectes vecteurs
- Identification à l'espèce des trichogrammes par biologie moléculaire
- Identification à l'espèce des champignons *Beauvaria* par biologie moléculaire

ACTION 6.2.1

IDENTIFIER, DÉVELOPPER ET RENDRE ACCESSIBLES LES TECHNIQUES D'ÉVALUATION DE LA RÉSISTANCE DES ENNEMIS DES CULTURES AUX PESTICIDES.

RÉSULTATS VISÉS

> Étape 1

- Étapes de réalisation (échancier) de l'avancement du dossier pour la résistance aux herbicides.
- Mise en place d'un service de détection de la résistance des mauvaises herbes aux herbicides pour toutes les cultures par le Centre de recherche sur les grains (CEROM).

> Étape 2

- Décision concernant l'offre d'un service de détection de la résistance des insectes, des acariens et des organismes phytopathogènes aux pesticides.

INDICATEURS

> Étape 1

- Au plus tard à la fin de 2015, avoir implanté un service opérationnel de détection des mauvaises herbes résistantes aux herbicides au CEROM.

BILAN

Le CEROM offre un service de détection de la résistance des mauvaises herbes aux herbicides.

> Étape 2

- Au plus tard à l'hiver 2017, offrir un service de détection de la résistance des insectes, des acariens et des organismes phytopathogènes aux pesticides.

BILAN

Cette action n'a pas été réalisée. Cette possibilité sera évaluée pour les organismes phytopathogènes dans le plan d'action 2018-2021.

ACTION* 7.2.1

DÉFINIR ET FAIRE VALOIR LES BESOINS DE FORMATION EN MATIÈRE DE GESTION INTÉGRÉE DES ENNEMIS DES CULTURES.

RÉSULTATS VISÉS

> Étape 1

- Déterminer les besoins de formation en fonction des différentes productions agricoles.

> Étape 2

- Amener les maisons d'enseignement à offrir la formation requise en fonction des clientèles visées.

INDICATEURS

> Étape 1

- Au plus tard à l'automne 2015, avoir produit un document indiquant les besoins de formation en matière de gestion intégrée des ennemis des cultures pour les différentes productions agricoles.

BILAN

Le document n'a pas été réalisé. Sa production fait partie du plan d'action 2018-2021.

> Étape 2

- Proportion des maisons d'enseignement auprès desquelles on aura fait valoir les besoins de formation en matière de gestion intégrée des ennemis des cultures au cours de l'automne 2015.

BILAN

Cette action n'a pas été menée. Elle sera poursuivie dans le plan d'action 2018-2021.

* Action à inclure dans le prochain plan d'action.

ACTION 7.3.2

RÉALISER UN BILAN PÉRIODIQUE DE L'ADOPTION DE LA GESTION INTÉGRÉE DES ENNEMIS DES CULTURES PAR SECTEUR DE PRODUCTION.

RÉSULTAT VISÉ

- > Effectuer un sondage sur l'adoption par les producteurs de la gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC).

BILAN

Le sondage a été réalisé en décembre 2017.

INDICATEUR

- > Au plus tard le 31 octobre 2018, avoir déposé un rapport sur les résultats de l'année 2017 pour l'indicateur de la GIEC.

BILAN

Les données ont été analysées en 2018. Toutefois, des erreurs se sont glissées lors de leur traitement. Les erreurs ont été corrigées et l'analyse des données a été effectuée de nouveau en 2019 pour une publication du rapport prévue à l'été 2020.

ACTION* 7.3.3

FAIRE CONNAÎTRE À LA POPULATION LES EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LE SECTEUR AGRICOLE POUR L'ADOPTION DE LA GESTION INTÉGRÉE DES ENNEMIS DES CULTURES.

RÉSULTAT VISÉ

- > Accroître les connaissances des consommateurs qui utilisent les circuits courts de commercialisation, notamment les marchés publics et l'autocueillette, concernant les efforts déployés par les producteurs pour l'adoption de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures.

INDICATEURS

- > Taux d'accroissement des connaissances des consommateurs concernant les efforts des producteurs dans l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures. Un sondage pourrait être mené auprès des consommateurs avant la remise de la fiche synthèse ou avant d'avoir consulté les différents outils de communication, et ce, chaque année, pour évaluer leur niveau de connaissances.
- > Fournir aux producteurs un outil de vulgarisation pour leurs clients et leurs acheteurs. Distribuer au moins 1000 fiches synthèses et s'assurer qu'au moins 1000 personnes regardent la vidéo durant la première année. Mener une enquête auprès des producteurs utilisant le matériel pour évaluer la pertinence de celui-ci.

BILAN

Aucune action n'a été entreprise dans le but d'élaborer des indicateurs de suivi. Toutefois, de nombreuses activités ont été réalisées.

Activités pour les consommateurs :

- Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec : infographie animée sur les atouts de la fraise, y compris l'aspect écoresponsable, infolettre aux consommateurs et présence sur les réseaux sociaux
- Producteurs de pommes du Québec : conception d'un dépliant sur la production fruitière intégrée
- Pôle d'excellence en lutte intégrée : kiosque sur la lutte intégrée aux portes ouvertes de l'Union des producteurs agricoles (UPA)

Activités pour les producteurs :

- Association des producteurs maraîchers du Québec : trois journées d'information sur la lutte intégrée
- UPA : six capsules et un cahier spécial sur la lutte intégrée publiés dans *La Terre de chez nous*

* Action à inclure dans le prochain plan d'action.

ACTION 1.2.2

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET EN MATIÈRE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE POUR LA COLLECTIVITÉ AGRICOLE.

ACTION 2.1.4

METTRE EN ŒUVRE UNE ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES PRODUCTEURS EN VUE DE DIMINUER LES RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS LES ALIMENTS (RESPECT DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, RESPECT DES DOSES PRESCRITES, DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE, ETC.).

ACTION 6.2.3

SENSIBILISER LES PRODUCTEURS, LES TRAVAILLEURS AGRICOLES AINSI QUE LES CONSEILLERS À L'IMPORTANCE DE RESPECTER LES USAGES HOMOLOGUÉS ET LES NORMES D'APPLICATION DES PESTICIDES ET DES BIOPESTICIDES.

RÉSULTAT VISÉ

- > Activité de sensibilisation sur les risques des pesticides et les mesures préventives à appliquer dans le secteur agricole.

BILAN

Le Service de santé et de sécurité du travail de l'UPA et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ont sensibilisé les entreprises agricoles aux risques des pesticides pour la santé des producteurs et des travailleurs agricoles.

Sous le thème **Protégez vos cultures, protégez votre santé**, l'année 2018 s'est amorcée par une formation des relayeurs les 24 et 25 janvier 2018. Par la suite, une dizaine d'activités sur le sujet ont eu lieu au cours de l'année 2018.

ACTION 4.1.3

ÉLABORER DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION, DE PROMOTION ET DE FORMATION RELATIVEMENT À L'EMPLOI DE TECHNIQUES PERMETTANT DE RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE PESTICIDES UTILISÉES.

ACTION 7.1.2

AMÉLIORER LE RÉSEAUTAGE DES INTERVENANTS PAR PRODUCTION OU GROUPE DE PRODUCTIONS.

ACTION 7.3.1

DOCUMENTER ET FAIRE CONNAÎTRE LES RETOMBÉES ET LES AVANTAGES RELIÉS À L'UTILISATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DES ENNEMIS DES CULTURES AUPRÈS DES PRODUCTEURS.

RÉSULTATS VISÉS

> Objectif 1

- Accroître, d'ici 2018, dans les secteurs concernés par l'indicateur de la GIEC, l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures par rapport à 2012.

> Objectif 2

- D'ici 2018, adoption, par 70 % des entreprises participant aux projets de transfert technologique, des pratiques ciblées pour lutter contre les ennemis des cultures nécessitant des traitements phytosanitaires préjudiciables à l'environnement et à la santé.
- Réduction des risques liés aux pesticides et réduction des quantités de pesticides appliquées par unité de surface en fonction de la thématique ciblée.

INDICATEURS

> Objectif 1

- Proportion des entreprises participant à la réalisation du plan d'action pour les secteurs concernés.

BILAN

Pomme : approche volontaire de la production fruitière intégrée (PFI). Aucune statistique n'est disponible concernant le nombre d'entreprises pomicoles qui utilisent en partie ou en totalité la PFI.

> Objectif 2

- Proportion des entreprises participant aux projets de transfert technologique ayant adopté une ou des pratiques ciblées pour lutter contre les ennemis des cultures nécessitant des traitements phytosanitaires préjudiciables à l'environnement et à la santé.
- Pourcentage de réduction des risques liés aux pesticides.
- Pourcentage de réduction des quantités de pesticides appliquées par unité de surface.

BILAN

Quatre projets de transfert sont en cours de réalisation. Les demandeurs ont la responsabilité de répondre à ces indicateurs dans les rapports finaux.

Été 2016

- Des mouches stériles ont été utilisées en remplacement du chlorpyrifos chez les producteurs d'oignons de la Montérégie Ouest.

Résultats pour la saison 2018

- Plus de 20 entreprises ont utilisé les mouches stériles, ce qui représente 25 % des producteurs d'oignons qui cultivent plus d'un hectare.
- La superficie couvre 600 hectares au total (20 % des superficies totales).
- Aucun insecticide n'a été utilisé pour lutter contre la mouche de l'oignon chez les producteurs qui utilisent cette méthode de lutte.

- La confusion sexuelle a été utilisée à grande échelle contre le carpocapse de la pomme (CP) dans les vergers québécois.

Résultats pour la saison 2018

- utilisation de la méthode par 117 entreprises
- lutte par la confusion sexuelle (26 % des entreprises pomicoles)
- 1307 hectares au total (29 % des entreprises pomicoles)
- diminution de 70 % du nombre de traitements contre le CP

Été 2017

- Mise en place d'un service de prédiction du risque d'infection au mildiou de la pomme de terre basé sur le modèle prévisionnel Miléos® afin de réduire l'usage des pesticides au Québec. En 2018, il y a 25 producteurs (4 % des entreprises) dans sept grandes régions productrices du Québec qui ont participé au projet. Les superficies de pommes de terre concernées par le projet couvrent 2 857 hectares (16 % des superficies). Les pourcentages de réduction des risques liés aux pesticides et des quantités de pesticides appliquées par unité de surface n'ont pas été quantifiés dans le projet. Toutefois, puisqu'aucun des 25 champs n'a connu de problème de mildiou de la pomme de terre en 2017 et en 2018, les producteurs se sont montrés encore plus confiants en 2019 quant à la fiabilité et à la solidité des recommandations de Miléos®.
- Utilisation à grande échelle des trichogrammes contre la pyrale du maïs dans la culture du maïs sucré.

Résultats pour la saison 2018

- utilisation des trichogrammes par 193 entreprises (28 % des producteurs de maïs sucré)
- 1 312 hectares au total
- diminution de 81 % du nombre de traitements insecticides pour le maïs sucré frais et de 100 % pour le maïs sucré de transformation
- aucun traitement insecticide dans les champs de maïs sucré de transformation utilisant les trichogrammes

Ce document a été réalisé par le ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal : 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
978-2-550-87218-4 (PDF)

